

La lettre des psychologues

n°83, mars 2025

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale

Et <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-180>

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)

et sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/ufmict-collectif-psychologues/posts/?feedView=all>

et pour la territoriale <https://www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/medico-sociale/psychologues-territoriaux/>



La CGT interpelle la DGOS

- Non respect de la procédure d'évaluation
- confusion entre l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle
- entraves à la fonction FIR
- absence d'autonomie malgré le forfait jours
- réglementation incomplète sur l'évolution des temps non complets



Après 8 ans de **silence de l'administration centrale**, la CGT obtient enfin une rencontre le 21 mars afin de faire respecter les missions et le statut de notre profession, suite à notre [courrier à la DGOS](#).
Rencontre reportée 8 jours avant par la DGOS au 16 mai, si elle est maintenue !

La CGT sollicite députés et sénateurs

Chargés de promouvoir l'autonomie de la personnalité, les psychologues se trouvent pris dans des injonctions paradoxales entre la loi, le parcours patient et la réalité institutionnelle. Les psychologues sont incités à exercer de façon contraire à leur déontologie, ce qui amène certaine.e.s à quitter la fonction publique, à y laisser les postes vacants faute d'attractivité pour les jeunes, et à être poussé.e.s vers le libéral.

Plus sur [lettre aux députés et sénateurs](#)

Enquête sur l'entretien professionnel des psychologues

Les résultats



Voici l'analyse de notre enquête réalisée durant le dernier semestre 2023 et le premier semestre 2024, soit après plus d'un an de mise en place de la nouvelle mouture de l'évaluation remplaçant l'ancienne notation. Le collectif national des psychologues UFMICT-CGT s'appuiera sur cette analyse pour dénoncer auprès de la DGOS les très nombreuses dérives constatées dans la mise en œuvre de cet entretien annuel professionnel devenu obligatoire.

Lisez les [Résultats Enquête CGT – L'entretien professionnel pour les psychologues FPH – Février 2025 DGOS](#)

Non à l'Ordre des psychologues. Oui à la commission d'éthique Les psychologues ont créé leur propre Comité National Consultatif



Le 18 janvier 2025, 17 organisations de psychologues représentatives des différents champs de la psychologie ont participé à l'Assemblée Générale constitutive de l'association loi 1901 « Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues » (CNCDP).

Ce comité, constitué d'organisations syndicales et associatives de psychologues et d'enseignants-chercheurs de la 16e section du Conseil National des Universités, a pour objet de développer la réflexion sur la déontologie des psychologues, la reconnaissance de leur Code et la promotion de son usage sans création d'un ordre professionnel.

Les infos complètes sur [Les psychologues créent le Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues sans création d'un ordre professionnel](#)

Temps non complets et temps partiels

Depuis le [décret n° 2020-791 du 26 juin 2020](#), les établissements de la fonction publique hospitalière peuvent titulariser les agents de certains corps, dont celui des psychologues, sur des temps non complets, alors que la titularisation ne pouvait se faire auparavant que sur des temps complets, les agents ayant alors ensuite la possibilité de passer à temps partiel sous conditions et limité dans le temps.

Qu'est-ce qui différencie le temps non complet du temps complet et du temps dit partiel ? Est-ce un progrès d'être titularisé à temps non complet et à quelles conditions ?

Toutes les réponses sur les [temps complets, non complets et partiels](#), ainsi que les taux de cotisations à la retraite CNRACL et IRCANTEC selon chacun des régimes de temps de travail.

Pourquoi se syndiquer à la CGT ?

Depuis 130 ans, la CGT a su conquérir des droits nouveaux pour les salariés. Actuellement, face à la dureté de nos dirigeants politiques nous avons besoin de réapprendre le bien fondé de se syndiquer.

[A quoi ça sert de se syndiquer à la CGT ?](#)

À protéger ses intérêts, à s'organiser face au pouvoir des employeurs de plus en plus dur et coercitif et à gagner de nouveaux droits. Se syndiquer permet de se rassembler, c'est à dire partager ses expériences, mais aussi créer un rapport de force favorable.

Psychologue FPH Un fonctionnaire pas comme les autres

L'essentiel du statut sur
[Un fonctionnaire à statut
particulier](#)

A conserver absolument !

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre messagerie personnelle